

Les étapes du DEJEPS

1

Exigences préalables

- Attester d'une maîtrise technique dans les Arts Energétiques et Martiaux Chinois
- Justifier d'une expérience d'animation de groupe de 200H au cours des 3 dernières années



2

Vérification des exigences préalables

- Test technique

↓ Dispenses

- ATT 3

- Attestation d'expérience de 200H au cours des 3 dernières années par la ou les structures

↓ Dispenses

- CM AEC/AMCI/AMCX
- CQP AEC/AMCI/AMCX
- Diplôme fédéral AMCI nei chia (BP AMCI)
- Instructeur fédéral FFKDA
- Certificat fédéral Tai Chi Chuan
- Tout diplôme d'Etat prévu au code du sport

3

Tests de sélection

- Epreuve écrite d'1h30
- Entretien de 30 minutes avec un jury

4

Positionnement

- Construction des parcours individualisés de formation

5

Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- Séance d'initiation de 30 minutes suivie d'un entretien de 20 minutes

↓ Dispenses

- CM dans la mention
- CQP dans la mention
- Diplôme fédéral AMCI nei chia (BP AMCI)
- Instructeur fédéral FFKDA
- Certificat fédéral Tai Chi Chuan

6

Certifications

- UC 1
- UC 2
- UC 3
- UC 4

Les épreuves de certification seront communiquées au début de la formation après validation par le jury régional.